



Siège du CFA  
14 bis rue d'Inkermann  
BP 29105  
79061 NIORT cedex 09

# CA - Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)

**En apprentissage****Cursus complet****Formation sur 2 ans**

## Le métier

En tant qu'interface entre la direction et les équipes, l'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale coordonne et organise les activités de l'unité, en s'assurant de la qualité et de l'évaluation des projets individuels et collectifs. Il manage des équipes pluridisciplinaires, impulse le travail en réseau et développe des partenariats pour répondre aux besoins des usagers. Garant du respect des droits et libertés des personnes accueillies, il favorise leur participation et expression. Par ailleurs, il gère les volets administratif, logistique et budgétaire de l'unité tout en veillant à la circulation de l'information. Il contribue à l'élaboration et à l'évaluation du projet d'établissement ou de service, apportant son expertise technique avec rigueur éthique et déontologique.

## Lieux d'exercice

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale exerce dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. Il peut travailler dans des établissements qui relèvent du secteur privé non lucratif, du secteur public ou du secteur privé lucratif.

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale intervient, à titre d'exemple, dans le secteur de la protection de l'enfance, de l'inclusion sociale, de l'insertion professionnelle, de la lutte contre les exclusions, du handicap, de l'hébergement, du grand âge.



## Objectifs et compétences visées

- **Bloc 1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale**
  - Organiser la mise en œuvre de l'activité
  - Assurer la qualité des projets individuels et collectifs
  - Évaluer les résultats de la mise en œuvre de l'activité
  - Mettre en place un partenariat au service de l'activité
  - Impulser une dynamique de travail en réseau
  - Communiquer dans le cadre du pilotage de l'activité d'une unité d'intervention sociale.
- **Bloc 2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale**
  - Animer une équipe pluridisciplinaire et pluri-professionnelle
  - Coordonner l'organisation du travail d'équipe pluridisciplinaire et pluri-professionnelle dans une approche inclusive
  - Mettre en œuvre les obligations réglementaires
  - Assurer le suivi de la gestion des ressources humaines d'une unité d'intervention sociale
  - Mettre en œuvre les obligations réglementaires
  - Développer les compétences individuelles et les pratiques collectives
  - Appliquer les procédures de recrutement
  - Communiquer dans le cadre du management et de la gestion des ressources humaines d'une unité d'intervention sociale.
- **Bloc 3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention**
  - Assurer la gestion administrative d'une unité d'intervention sociale
  - Organiser la logistique d'une unité d'intervention sociale
  - Élaborer le budget prévisionnel d'une unité d'intervention sociale
  - Gérer l'exécution et le suivi du budget d'une unité d'intervention sociale
  - Communiquer dans le cadre de la gestion administrative, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale.
- **Bloc 4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service**
  - Apporter une expertise technique
  - Évaluer le projet d'établissement ou de service
  - Concevoir le projet de l'unité d'intervention sociale en cohérence avec le projet d'établissement ou de service
  - Développer une veille professionnelle
  - Communiquer sur le projet d'établissement ou de service



## Prérequis

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins l'une des conditions suivantes:

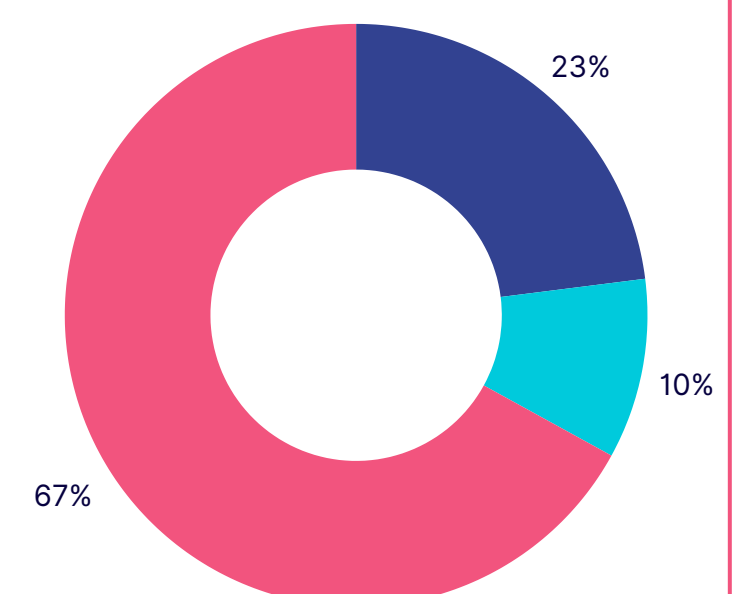
- Justifier d'un diplôme délivré par l'État et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles
- Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles
- Justifier d'un diplôme délivré par l'État ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles
- Justifier d'un diplôme délivré par l'État et visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Les candidats cités aux 3° et 4° doivent respectivement justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

## Organisation de l'alternance

### Répartition de l'activité de l'apprenti pour un contrat de 24 mois

- Formation théorique et pratique: 400h + 420h (stages)
- Formation chez l'employeur : 2394h
- Congés payés : 350h



## Modalités d'évaluation

Le certificat est acquis lorsque le candidat a satisfait à 4 épreuves :

- **Bloc 1: Dossier technique**
- **Bloc 2: Analyse de situation**
- **Bloc 3: Note d'aide à la décision**
- **Bloc 4: Mémoire de pratique professionnelle**

## Postes visés et poursuite d'études

Le titulaire du CAFERUIS peut occuper à titre d'exemple les postes suivants :

- Chef de service
- Cadre intermédiaire
- Directeur adjoint

Une poursuite d'études est possible vers le CAFDESSIS avec dispenses et/ou allègement ou vers un cursus universitaire.

## Modalités d'accès à la formation et délai

- Date prévisionnelle d'entrée en formation ou de début des cours : Prendre contact avec l'UFA

## Tarifs

- Gratuité pour les apprentis
- Employeurs privés et associatifs : coûts pédagogiques pris en charge par les OPCO
- Employeurs publics (FPT / FPH / FPE) : **sur devis, nous contacter**

## Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage vise à donner à des personnes une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, dans le cadre d'un contrat associant l'exercice d'une activité professionnelle en entreprise et des enseignements dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

**Notre CFA a la particularité d'être « hors les murs » et de confier les enseignements pédagogiques à des partenaires reconnus, nos Unités de Formation par Apprentissage (UFA).**

## La rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération en fonction de son âge, de son ancienneté dans l'apprentissage, et la nature de son employeur. Ces rémunérations sont réglementées. La rémunération des apprentis est exonérée de charges salariales dans la limite de 50% du SMIC.

**Dans un établissement adhérent à la branche sanitaire et sociale privée à but non lucratif :**

	-18 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
<b>1ère année</b>	35% du SMIC	50% du SMIC	65% du SMIC*	100% du SMIC*
<b>2ème année</b>	45% du SMIC	60% du SMIC	75% du SMIC*	100% du SMIC*
<b>3ème année</b>		70% du SMIC	85% du SMIC*	100% du SMIC*

**Dans un établissement adhérent d'une autre branche ou de la Fonction Publique:**

	-18 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
<b>1ère année</b>	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100% du SMIC*
<b>2ème année</b>	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC*	100% du SMIC*
<b>3ème année</b>		67% du SMIC	78% du SMIC*	100% du SMIC*

\* Ou % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable, pour les jeunes de 21 ans et plus

**CA - Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)**

Code : RNCP36836

Certificateur : Ministère de la santé et de la prévention

Enregistrement : 09/09/2022



## Les centres de formations partenaires

### IRTS Poitou-Charentes

1 Rue Georges Guynemer  
86000 Poitiers



## Modalités d'entrée

**1 Avoir moins de 30 ans** à la signature du contrat d'apprentissage\*

**2 Inscription au CFA via notre site internet :**

- Renseigner la « fiche contact » et transmettre les documents demandés (CV, lettre de motivation, pièce d'identité, promesse d'embauche ou contrat signé, diplômes obtenus)

**3 Inscription à l'UFA :**

- Admis de droit en formation après dépôt du dossier complet pour les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage

*\* pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une RQTH, d'un statut de sportif de haut niveau, être porteur d'un projet de création d'entreprise.*



## Approche pédagogique

Le diplôme CAFERUIS par la voie de l'apprentissage repose sur la pédagogie de l'alternance. Chaque UFA met à disposition les outils et moyens nécessaires au bon déroulement de la formation.



**Eloïse SCHNAPPER**  
06 30 03 73 35  
e.schnapper@cfa2s.fr

La formation est accessible aux publics en situation de handicap. Votre situation peut nécessiter des aménagements/ adaptations. Un référent est là pour vous accompagner :

## CFA : vos contacts apprentissage

**Sophie MIGEON**  
06 44 38 51 31  
s.migeon@cfa2s.fr

